

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu - Katy Nadeau - Mélissa Boucher-Caron
Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault - Alain Morin, maire suppléant

En visioconférence : Réjean Deschênes, maire sans droit de vote

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration est aussi présente à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire suppléant fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion du 3 juin et du 25 juin 2024;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a)
 - a)
 - b)
8. Dossier Chargée de projets :
 - a) Suivis dossiers
 - b) Résolution projet butte du bonhomme Blanchet
 - c) Location de la nef-Pickleball
 - d) Frigo centre des loisirs
9. Dossier eau potable;

10. Adoption des documents administratifs au 30 juin 2024;
11. Retour sur les différents comités;
12. Questions diverses
 - A) _____
 - B) _____
 - C) _____
13. Période de question (15 minutes);
14. Levée de l'assemblée.

2024 – 077

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux ;

2024 - 078

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
 APPUYÉ par M Guy Thibault;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les procès-verbaux des réunions du 3 juin et du 25 juin soient acceptés comme présentés.

COMPTES DU MOIS DE JUIN 2024

Agro Envirolab	RI24632690	88.42\$	7077
Aster	006454	60.00\$	7078
Avantis Coopérative	FED0062859	110.52\$	7079
Buanderie RDL	B-421905	19.55\$	7080
Buropro Citation	205692	167.11\$	7081
C.R.S.B.P du BSL	2024-2025	2122.90\$	7082
Denise Dubé	02072024	108.07\$	7083
Épicerie Chez Nancy	A0510316	5.08\$	7084
Excavation Tanguay	034817	2681.79\$	7085
Fond d'information sur le territoire	202401497222	12.00\$	7086
Gouttières Anaclet Inc	36934	5720.01\$	7087

H2O Innovation Inc	7088	49.73\$	7088
Jacques Larochelle Inc	E11306,E11307,E 11470	5372.92\$	7089
Jean-Rock Roy	16524,16535	9679.56\$	7090
KDL Charest	0195169	35.63\$	7091
Maurice Bérubé et Fils	020725	897.33\$	7092
Radiateur Martin Inc	9377,9425	3430.72\$	7093
SM Location	10938	12.77\$	7094
Surplus Général Tardif	428280	157.58\$	7095
Salaires employés		14361.51\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro		2018.37\$	accesd
Bell		70.64\$	accesd
DAS provincial		9440.55\$	accesd
DAS fédéral		4187.19\$	accesd
	<u>Total des</u> <u>dépenses</u>	63810.59 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2024, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2024 - 079

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

MÉNAGE SALLE ROSA D LAVOIE-LOCATION APRÈS BAL

ATTENDU que le ménage de la salle n'a pas été effectué comme prévu après la location du 22 juin avant la location du 23 juin pour la Fête Nationale ;

ATTENDU que Mme Cindy Deschênes a fait le ménage avec ses produits et a demandé un dédommagement;

2024 - 080

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata offre 100\$ à Mme Cindy Deschênes en guise de dédommagement.

PÉRÉNNISATION DU SENTIER DE LA BUTTE DU BONHOMME BLANCHET ET DE SES INFRASTRUCTURES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera déposée auprès de la MRC de Témiscouata dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Fonds régions et ruralité local (FRR), concernant la rénovation et l'amélioration de l'aménagement des sentiers de la Butte du bonhomme Blanchet;

ATTENDU que ce projet vise à préserver cet attrait touristique de la municipalité;

ATTENDU que les sentiers de la butte du bonhomme Blanchet sont sur les terres publiques et qu'un bail avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est renouvelable aux dix ans;

2024 - 081

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata poursuive le renouvellement du bail aux dix ans afin de pérenniser ce site.

Réjean quitte la réunion à 19h38 dû à la mauvaise qualité audio du système de vidéoconférence.

**ADOPTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS-
CONCILIATION BANCAIRE, RELEVÉ DE CAISSE ET RAPPORT
FINANCIER AU 30 JUIN 2024**

2024 - 082

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les documents administratifs tel que la conciliation bancaire, le relevé de caisse et le rapport financier au 30 juin 2024.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h12 le maire suppléant déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Alain Morin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire suppléant